

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société : 16h24

SAS au capital de 1 000 euros

Siège social : 3 rue de Bondy, 93250 Villemomble

Créteil RCS : 852161447

Procès-Verbal de Dissolution Anticipée de la Société

Date : 08 octobre 2024

Heure : 10h00

Lieu : Siège social de la société

Présents :

- Marie BICA-MILA, Présidente, détentrice de 50 actions
- Alexandre MARTIN, Directeur Général, détenteur de 50 actions

Nombre total d'actions : 100

Nombre total de voix : 100

Ordre du jour : Dissolution anticipée de la société 16h24

Résolution unique :

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la présidente, décide de dissoudre la société 16h24 de manière anticipée à compter de ce jour.

Il est décidé de nommer Monsieur MARTIN Alexandre, demeurant au 3 rue de Bondy, 93250 Villemomble, en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, acquitter le passif et procéder à la répartition du solde disponible entre les actionnaires.

Résolution adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 10h30.

Je soussigné(e), MARTIN Alexandre, en qualité de directeur général de la société 16h24 et liquidateur, certifie que le présent procès-verbal est conforme à la décision de l'assemblée générale extraordinaire.

Fait à Villemomble, le 14/08/2024.

Signatures :

MARTIN Alexandre, liquidateur et directeur général de 16h24

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.